

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 79 (1934)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Les exigences et les disciplines actuelles du haut enseignement militaire  
**Autor:** Duffour  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-341562>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

---

Pour la Suisse :                      **ABONNEMENT**                      Pour l'Étranger :  
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—                      Prix du N° fr. 1.50                      1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—  
3 mois fr. 4.—                      3 mois fr. 5.—

**DIRECTION ET RÉDACTION :**

Major R. MASSON, La Florelle, Chemin du Grey, Lausanne. Tél. 32.217.

**ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, VENTE :**

Avenue de la Gare 23, Lausanne.                      Compte de chèques post. II.5209

**ANNONCES :** Agence de publicité Gust. Amacker, Palud 3, Lausanne.

---

## Les exigences et les disciplines actuelles du haut enseignement militaire<sup>1</sup>

MESSIEURS,

Souffrez que mes premières paroles expriment ma vive gratitude à votre société qui a bien voulu m'appeler du fond de la province française pour donner une conférence devant ses sections de Neuchâtel, Zurich, Bâle, Lucerne, Lausanne et Genève. Elle a, au mois de novembre dernier, dans sa ville natale de Zurich, célébré le centenaire de sa fondation en des assises dont l'ampleur a prouvé de façon éclatante et sa vitalité professionnelle et son attachement

<sup>1</sup> M. le Général Duffour, commandant la 5<sup>e</sup> division d'infanterie française, a bien voulu nous autoriser à publier le texte intégral de la remarquable conférence qu'il donna récemment, en Suisse, à l'intention de nos sociétés d'officiers.

Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de nos très vifs remerciements pour ce geste obligeant, qui sera apprécié à sa juste valeur par tous nos lecteurs. (Réd.)

indéfectible à l'indépendance du sol national : je me vois donc l'hôte de l'une des plus anciennes associations d'officiers que le monde connaisse et, dans cette association, d'une *personne morale* qui représente vraiment l'*âme collective* de la Suisse, diverse et une tout ensemble. L'honneur est grand ; j'en mesure tout le prix — et je souhaite de ne pas me montrer trop inégal à la tâche qu'il me vaut.

L'étude du sujet sur lequel vous avez bien voulu accepter de m'entendre sera divisée en trois parties : dans la première, j'indiquerai le *but général*, la *nécessité* et la *destination* du haut enseignement militaire, et préciserai en conséquence l'époque où il doit intervenir dans la carrière de l'officier reconnu digne de le recevoir ;

ensuite, je rechercherai les *disciplines maîtresses*, c'est-à-dire les méthodes fondamentales de cet enseignement, en me référant à la fois à l'expérience du passé et aux tendances présentement accusées par l'évolution des moyens de combat sous l'empire des progrès techniques ;

enfin, je décrirai dans ses grandes lignes *l'organisation actuelle du haut enseignement militaire en France* pour vous montrer l'une des applications qui peuvent être faites des idées que j'aurai dégagées au cours de mes développements antérieurs.

\* \* \*

Les hautes études militaires ont pour but de *fortifier* et d'*harmoniser* les qualités intellectuelles et morales que réclame, en guerre, l'exercice du commandement aux échelons suprêmes. Fortifier, dis-je, ce qui implique que les dites qualités préexistent aux études ; harmoniser de surcroît, car l'équilibre des facultés est toujours un facteur de force.

De quelles qualités s'agit-il ? La réponse peut être sollicitée de l'histoire, en analysant les modèles parfaits de chefs qu'elle a consacrés ; mais il est plus simple et non moins objectif de le demander au spectacle ordinaire du monde. Ce spectacle ne cesse de nous démontrer que pour diriger

avec autorité et chances de succès les efforts d'une collectivité dans les domaines supérieurs de l'activité humaine, il faut posséder un ensemble de dons et de moyens qui relèvent du savoir, de l'imagination, de la volonté et de la pratique des hommes : du savoir, c'est-à-dire essentiellement de la culture professionnelle ou « métier », mais métier soutenu, éclairé, enrichi par la culture générale qui l'adapte à l'ordre humain et le porte aux synthèses fécondes ; de l'imagination et de la volonté, c'est-à-dire des deux forces créatrices de l'esprit, incomplètes l'une sans l'autre ; de la pratique des hommes, c'est-à-dire de la philosophie de la vie. Le savoir et l'imagination servent à faire concevoir l'action, à en discerner les conditions, les avantages et les périls, à la préparer et à l'organiser avec sûreté. La volonté intervient pour déclencher l'action, puis pour la conduire fermement jusqu'au but avec le concours de l'imagination et de la philosophie qui fournissent en cours de route les expédients propres à surmonter les résistances des choses et des gens.

Il en va de même pour le haut commandement dans la conduite des opérations militaires. Les dons et moyens que nous venons d'énumérer, nous les retrouvons en effet — à des degrés différents, certes, mais au complet — chez les grands capitaines de tous les temps, y compris ceux que la Guerre mondiale a révélés. Et l'on peut aisément constater que les traits dominants, par quoi s'opposent ou s'apparentent ces fortes personnalités, correspondent à la prédominance particulière soit de la culture ou de la volonté, soit de l'imagination ou de la philosophie. De 1914 à 1918, l'heureux destin de la France a été de trouver dans son corps d'officiers de carrière, avec une constante opportunité, le généralissime spécialement doué de la qualité cardinale que les circonstances réclamaient. Il a fallu la puissante volonté d'un Joffre pour soutenir ce quadruple poids : perte de la première bataille, recul stratégique sur le sol national et rénovation concomitante du haut commandement, puis riposte générale sans esprit

de retour. Faute d'un Pétain, de sa compréhension du *poilu*, de sa science tactique, de son sens des possibilités, eussions-nous rétabli la santé morale de nos divisions avant les épreuves décisives de 1918 ? Et quel autre que Foch, dans le camp des Alliés, offrait les ressources de culture stratégique, d'imagination divinatrice, de volonté agissante, de doigté humain, qui étaient requises pour dominer et réunir en faisceau les états-majors de la coalition ? Du côté ennemi, l'Allemagne doit notamment aux défaillances de la volonté chez le général de Moltke l'échec de sa tentative de victoire brusquée sur les Français, telle que l'avait rêvée Schlieffen ; et l'équilibre robuste de Hindenburg a finalement compensé à la veille de l'armistice l'affaissement nerveux de Ludendorf.

Mais s'il apparaît bien que les hautes études militaires sont d'un grand prix pour améliorer la culture professionnelle des officiers et développer en proportion leur culture générale ; si elles semblent utiles, même, pour fournir des aliments à leur imagination ; en revanche, est-on certain de leur vertu en ce qui concerne l'éducation de la volonté et l'acquisition du « doigté humain » ? Ce doute ne date pas d'hier ; couramment formulé dans les milieux civils, il est émis quelquefois par des officiers que choque la pensée d'avoir à se remettre à l'école sur le tard. On invoque l'exemple de la grande industrie et du grand commerce, de la haute finance et de la politique, où les dirigeants demandent l'épanouissement de leurs *facultés de chef* non pas aux disciplines d'un enseignement réservé à leur âge mûr, mais à la pratique ininterrompue des affaires.

Raisonné ainsi c'est oublier deux choses : d'abord que l'apprentissage du haut commandement militaire ne se fait qu'exceptionnellement sur les champs de bataille parce que la guerre est heureusement exceptionnelle ; secondement, que dans l'armée l'officier n'accède aux emplois suprêmes que de proche en proche et que, par conséquent, il ne lui est pas loisible, si riche de talents qu'il s'annonce, de s'y faire la main de très bonne heure, à l'instar par

exemple de ces jeunes ingénieurs ou de ces jeunes parlementaires qui deviennent « capitaines d'industrie » ou ministres avant la quarantaine. — A coup sûr, l'officier digne des hauts grades gymnastiquera sa volonté surtout dans l'exercice quotidien de ses fonctions ; mais qui oserait nier que la puissance et la justesse de la faculté de décision sont toujours en raison directe du savoir professionnel, quelle que soit la profession en cause ? Quant à la pratique des hommes, nul ne saurait contester qu'un certain degré de culture historique peut y faire progresser, ne serait-ce qu'en procurant des lumières sur les méthodes de direction appliquées par ceux qui furent de grands pionniers ou d'insignes animateurs. L'expérience a sa nécessité et son prix dans tous les domaines, celui de la guerre comme les autres ; mais ses vues restent courtes, ses démarches routinières, si elle ne s'intègre pas dans une *sagesse*, fruit de la méditation sur la raison profonde et la relativité des choses. Là où il faut de la pensée créatrice, et il en faut pour conduire des armées à la victoire, l'empirisme « cent pour cent » n'a jamais suffi.

Ainsi, le but du haut enseignement militaire est net : armer les meilleurs hommes pour une activité directrice *future*, pour un métier de conducteur *éventuel*, dont les réalités ne peuvent être entièrement saisies à l'avance. Il est proprement une assurance contre l'avenir et trouve en cela même sa justification. — Comment donc discriminer les esprits auxquels il convient ? C'est le problème de la destination, qui ne laisse pas d'être complexe.

\* \* \*

Vous savez que dans la plupart des armées, suivant une très vieille tradition, le corps des officiers est partagé en trois catégories qui constituent une filière et correspondent à des ordres déterminés de grandeur dans la série ascendante des unités organiques : officiers subalternes, officiers supérieurs, officiers généraux. Les deux premières catégories

sont particulières à chaque arme ; la dernière est commune en principe à toutes les armes — ce qui signifie qu'un officier n'est habilité à recevoir le commandement d'une unité comprenant *organiquement* des éléments d'armes différentes qu'à partir du grade de général. Tel est le schéma classique. Il se nuance toutefois d'une notion importante, à savoir que l'accession à la partie moyenne de l'échelle hiérarchique, celle des *officiers supérieurs*, est de tout autre conséquence aujourd'hui qu'autrefois. Autrefois en effet (nous pouvons même dire naguère), cette accession marquait simplement la prise en mains d'un effectif plus important dans l'arme d'origine. De nos jours, par suite des progrès de l'armement et de la machinerie, les différentes armes sont devenues solidaires dans la bataille à un point tel qu'il faut commencer à organiser leur collaboration dès le niveau du bataillon d'infanterie, du groupe d'artillerie, de la compagnie de chars, du groupe d'escadrons de cavalerie, de l'escadrille, unités dont la combinaison forme désormais le fondement de la *tactique générale*. Il s'ensuit que l'officier combattant, quand il parvient au premier des échelons moyens de la hiérarchie, se voit appelé à faire coopérer directement sa troupe avec des fractions d'autres armes : il doit donc avoir sur les procédés et les possibilités de celles-ci des connaissances précises.

La distribution normale de l'enseignement professionnel est naturellement en étroite corrélation avec ce classement ternaire des grades. En France, elle a lieu *pour le commun des officiers* dans l'ordre ci-après.

A la base, des écoles dites de *formation* et d'*application* ont pour rôle d'inculquer aux apprentis officiers, puis aux officiers frais émoulus les rudiments techniques et tactiques de leur arme ; elles les outillent pour leur métier de chef et d'éducateur subalternes suivant le processus logique : d'abord la théorie et la documentation, ensuite l'adaptation aux faits et aux actes. Ce dressage primordial se prolonge et se confirme après la sortie des écoles d'application, à l'initiative des officiers eux-mêmes comme à la diligence

de leurs supérieurs, de manière qu'au stade *apprendre* succède le stade *savoir apprendre*, qui comporte le maniement sûr de l'analyse et l'assimilation des méthodes rationnelles de travail. Entre temps, des écoles de spécialités (tir, armement, transmissions, éducation physique, travaux de campagne..., etc.) permettent aux lieutenants et capitaines de se perfectionner dans les techniques qu'ils sont tenus d'approfondir pour les bien enseigner.

Une deuxième phase de développement s'ouvre à la veille du passage dans la classe des officiers supérieurs, soit en moyenne vers l'âge de 40 ans ou vers la vingtième année de service. Les futurs « commandants » sont convoqués à des cours dont l'objet essentiel est de les initier aux premières synthèses de la liaison et de l'union des armes. Une fois promu, ils reçoivent le commandement d'un bataillon (infanterie, chars, génie) ou d'un groupe (artillerie, cavalerie, aviation) à la tête duquel il leur faut parachever leur expérience de la troupe, pénétrer toutes les propriétés et les servitudes d'emploi de leur arme, et acquérir pleinement le sens de l'interdépendance des armes au combat. Dans cet effort d'accomplissement, ils sont guidés et stimulés non seulement par les commandants de régiment, mais aussi par les généraux (brigadiers et divisionnaires) dont relève en dernier ressort l'instruction des cadres supérieurs. La valeur — science, ascendant, activité — qu'ils déploient alors dans leur commandement laisse prévoir leur aptitude future à l'emploi de chef de corps. Si celle-ci est reconnue, ils franchissent bientôt l'échelon de lieutenant-colonel et vont exécuter dans divers centres d'études des stages d'*information* destinés à les mettre au fait des nouveautés ou des tendances qui interviennent dans les branches conjuguées du matériel de guerre, de l'organisation des troupes et services, de la doctrine tactique. Ainsi orientés, et d'ailleurs plus ou moins pétris par la pratique d'exercices effectués sur la carte et sur le terrain avec des camarades d'autres armes, ils assument, en général à plus de 50 ans, la conduite d'un régiment et peuvent s'y qualifier enfin pour les « étoiles ».

Entre le curriculum que nous venons de retracer et ceux qui lui correspondent dans les armées étrangères, les différences sont peu importantes ; il y a quasi uniformité dans le mode de formation progressive imposée à la masse des officiers ; tout au plus trouve-t-on, dans certains pays, l'application très stricte d'une mesure qui consiste à faire exécuter aux officiers de troupe des stages dans les armes autres que la leur. Nous pouvons donc examiner d'un point de vue général si ce système est propre à la discrimination et à la mise en valeur de l'élite où doit se recruter le haut commandement.

Il suggère trois remarques essentielles :

1° à l'heure de la quarantaine seulement, l'officier est soumis, dans un cours spécial, à un enseignement synthétique qui le sort de son particularisme d'arme pour l'éclairer directement sur les principes et les procédés de la combinaison des armes ;

2° avant comme après ce cours, le labeur professionnel de l'officier reste tourné essentiellement vers sa double spécialisation comme chef d'unités à composition homogène (éléments d'une seule arme) et comme instructeur de cette sorte d'unités ;

3° les mérites que l'officier, la cinquantaine révolue, peut invoquer pour accéder au grade de général sont avant tout ceux qu'il a acquis au titre de cette double spécialisation, et non pas ceux qui tiennent à la compréhension et à l'expérience de l'emploi combiné des différentes armes.

C'est là, pour le moins, un système étroit et rigide qui ne fait que lentement crédit aux individualités marquantes et gêne en tout cas leur essor par une spécialisation trop prolongée. Il est évident que la préparation à l'exercice du haut commandement y demeure comme subsidiaire, puisque liée simplement à l'acquisition successive des hauts grades et confiée surtout à l'œuvre du temps.

Or l'enjeu que cette préparation représente — part

considérable du potentiel de l'armée — exige sans contredit qu'elle soit organisée pour elle-même, qu'elle ait son rythme particulier, qu'elle fasse appel à des disciplines cohérentes lui garantissant un développement rationnel : bref, qu'elle possède sa *règle*.

Une règle qui, d'abord, serve à tirer de la masse les sujets d'élite, en opérant cette sélection sur des générations ni trop jeunes, ni trop vieilles. A cet égard, il n'y a que deux saisons en cause : celle d'entre 30 et 40 ans, où la plupart des intelligences, encore dans leur maturation, sont souples et réceptives, tout en s'élevant déjà aux synthèses ; celle d'entre 40 et 50, où elles parfont leur maturité, en ce sens que la souplesse cédant à la force, elles deviennent en général plus aptes à produire qu'à recevoir, à exploiter leurs connaissances qu'à les renouveler. En effet, avant la trentaine se placent les années d'adaptation aux servitudes spéciales de l'arme : l'apprentissage ; et au delà de la cinquantaine s'étend la période de 10 à 15 années qui donne à la carrière son couronnement : suivant une expression triviale mais juste, l'esprit à cet âge est « achevé d'imprimer », et le chef militaire ne doit plus avoir alors qu'à déployer toute son expérience d'éducateur, d'administrateur et de conducteur dans la pleine conscience de ses graves responsabilités. — Il s'ensuit, logiquement, la nécessité de procéder à deux sélections successives : la première, et la plus large, sur les « moins de 40 ans », sur les plastiques, fournissant une matière assez abondante pour supporter le risque des inévitables déchets ; la seconde sur les « plus de 40 ans », destinée à appréhender à la fois les individualités dominantes de la première sélection et celles qui, hors d'elle, se sont manifestées à l'état libre. De cette façon, le choix des meilleurs est assuré sans sacrifier les anciens aux jeunes, ni la qualité à la quantité, et sans mettre obstacle aux reclassements périodiques de valeurs.

Une règle, d'autre part, qui soit exactement appropriée à la création et au fonctionnement des organes que nécessite de nos jours la direction des opérations militaires. Je dis :

organes, parce qu'il est incontestable que plus on s'élève dans l'échelle hiérarchique, plus le chef moderne a besoin d'être immédiatement secondé par des *ateliers* qui facilitent ses contacts avec les réalités, qui le documentent, lui fournissent des éléments d'appréciation ou de prévision, et qui traduisent ses desseins en ordres dont ils suivent ensuite et contrôlent l'exécution, ateliers qu'on dénomme états-majors. Donc une règle *préparant à la même haute culture et pliant aux mêmes méthodes d'esprit* les hommes promis aux postes suprêmes et leurs aides personnels — ce que, d'ailleurs, elle ne saurait réaliser commodément que si elle fait du recrutement même des officiers d'état-major l'objet de la sélection initiale dont je viens de parler et qui porte sur les générations âgées de 30 à 40 ans.

En somme, une règle ayant pour objet principal d'établir, à côté du système banal d'instruction des officiers, un appareil de discrimination et de culture suffisamment souple et progressif pour qu'il ait chance de drainer et d'enrichir la totalité des esprits propres à constituer les *équipes de direction* : têtes et bras, grands chefs et états-majors. Mais, dira-t-on, poser le problème ainsi, n'est-ce pas le compliquer ou le dévier, en conférant une importance exagérée à la formation des officiers d'état-major qui ne sont, après tout, que des exécutants comme les officiers de troupe ? N'est-ce pas, aussi, se condamner fatalement à ne prendre les grands chefs que dans les rangs de l'état-major, érigé en caste privilégiée ? L'objection vaut qu'on s'y arrête, car elle appelle un retour instructif sur le passé.

Touchant le rôle intellectuel de l'état-major, deux conceptions, sinon deux doctrines se sont toujours opposées.

La première postule la stricte spécialisation des officiers d'état-major qu'elle confine dans leur métier de secrétaires du commandement et auxquels elle demande avant tout des qualités de savoir technique, d'application, de méthode, de docilité, de résistance au labeur (*labor improbus...*). C'est celle qui prévalut en France, depuis les campagnes de la Révolution jusqu'à la guerre de 1870 incluse. Elle y

donna d'abord d'excellents résultats, et l'on ignore trop que les jeunes généraux de la Première République ont dû en grande partie leur succès au fait que leurs états-majors, rationnellement organisés en vertu d'une ordonnance d'août 1790, comprenaient un personnel de choix, formé de longue date par des maîtres éminents qui avaient médité sur le passé et en particulier sur les leçons de la guerre de Sept Ans. Parmi ces initiateurs, mention spéciale doit être faite du général du Bourcet qui dirigea à Grenoble, de 1765 à 1770, une véritable école d'état-major, dont l'enseignement fit prime longtemps encore après sa disparition. Par la suite, sous le Consulat et sous l'Empire, la valeur de nos états-majors baissa rapidement pour deux raisons : leur nombre grandissant, qui obligeait à y admettre des sujets médiocres, et l'évasion des sujets d'élite, qui rentraient dans la troupe pour gagner l'avancement que la loi leur refusait dans les postes d'état-major. On en vint bientôt à n'avoir dans ceux-ci que des *commis*, en majeure partie absorbés par la rédaction des états de situation constamment demandés par Napoléon. D'ailleurs, le mal sévissait au sommet : jamais le maréchal Berthier n'a réalisé le type du major-général tel que nous le concevons aujourd'hui, collaborateur intime et au besoin conseiller du chef ; ses erreurs dans les préliminaires de la campagne de 1809 l'ont assez prouvé, et nous avons son aveu : « Je ne suis rien dans l'armée, disait-il ; je reçois au nom de l'empereur le rapport de MM. les maréchaux et je signe ses ordres pour lui ; ainsi, *je suis nul pour ce qui m'est personnel.* » Les dernières années de l'Empire mirent en relief la gravité de cette décadence qui se traduisit notamment dans la campagne de 1813 par des surprises et des fourvoiements de divisions entières. Et l'on sait ce qu'il en coûta au Maître, en 1815, de n'avoir pas compris qu'au défaut de Berthier, commis inégalable, il eût dû choisir son major-général parmi les hommes, rares en vérité, mais bien connus, qui avaient excellé dans les fonctions de chef d'état-major d'armée ou de corps d'armée, ou même d'aide-major au

grand quartier général : les Suchet, les Thiébault, les Gérard, les Belliard, les Bailly de Monthyon.

Sous la Restauration, cependant, l'armée française demeura fidèle à la formule de la spécialisation, et l'on vit le maréchal Gouvion Saint-Cyr, ministre de la guerre de Louis XVIII, y subordonner l'organisation du « Corps Royal d'Etat-Major », dont il fit un service *fermé*, se recrutant au concours parmi les jeunes sous-lieutenants de Saint-Cyr ou de Polytechnique, et faisant ainsi figure d'un ordre où les « vœux » définitifs se prononcent dès le noviciat. Le fait n'est point surprenant. Gouvion Saint-Cyr s'était distingué au nombre des officiers d'état-major en qui les armées naissantes de la Révolution avaient trouvé leurs premières colonnes. Il connaissait donc l'importance d'un long apprentissage technique, d'où l'idée d'ouvrir le service d'état-major à des officiers très jeunes et néanmoins sélectionnés, qui auraient toute leur carrière devant eux pour approfondir le métier. D'autre part, ayant guerroyé toute sa vie et commandé en chef devant l'ennemi, il lui était difficile de concevoir que l'exercice du haut commandement pût s'apprendre autrement qu'à la tête de grandes unités sur les théâtres d'opérations et les champs de bataille : d'où le souci de séparer nettement le commandement et l'état-major, le cadre des officiers de troupe et le personnel des officiers d'état-major, en rendant ce dernier autonome. S'étant ainsi rapporté aux données de sa propre expérience, son œuvre lui avait paru objective et solide. Elle dura, en effet, mais personne n'ignore en quel état la guerre de 1870-71 surprit les milieux dirigeants de l'armée impériale : un haut commandement auquel la « petite guerre » d'Afrique, la guerre de tranchées de Sébastopol, les succès trop faciles de la campagne d'Italie ont donné l'illusion du savoir en lui enlevant le goût de l'étude, et qui, faute d'activité intellectuelle, n'a pas saisi dans leur profondeur les causes de la victoire prussienne de Sadowa ; à ses côtés, des officiers d'état-major réduits à des besognes de bureaucrates en dépit d'une culture générale souvent remarquable et n'ayant que

de vagues notions sur la technique nouvelle de la guerre de masses, inaugurée en 1866 contre l'Autriche par un théoricien, par un « stratège en chambre », flanqué de disciples étrangers, comme lui, à la pratique de la guerre. En définitive, une dissociation intime du système nerveux de l'armée, comparable au phénomène physique de l'inhibition. — Un aussi triste précédent donne à réfléchir. Il inflige en tout cas un démenti éclatant à ceux qui soutiendraient encore que la conduite des armées modernes est simplement affaire d'empirisme pour les chefs et d'écritures pour les états-majors.

La deuxième conception repose sur l'existence d'une discipline foncièrement commune pour la formation de l'état-major et la formation du haut commandement. Les Prussiens en détiennent la paternité et l'ont mise en vigueur vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, époque où la diffusion du grand ouvrage de Clausewitz, « Vom Kriege », avait donné le branle, dans leur armée, à des penseurs avides d'élucider les hautes parties de la guerre en faisant œuvre aussi bien de philosophes que de praticiens. Les Français s'y rallièrent en 1875 lorsqu'ils jetèrent les bases de leur restauration militaire<sup>1</sup>. Ici, deux buts principaux : d'une part, mobiliser, au temps de leur maturation, la majorité des esprits que leurs facultés rendent capables d'aborder de bonne heure les problèmes élevés de la guerre ; d'autre part, commencer par initier ces esprits aux méthodes qui président à l'exercice du haut commandement et d'où doivent raisonnablement découler tous les procédés qui constituent la technique d'état-major. En conséquence, pas d'école d'état-major proprement dite, mais un institut d'études supérieures, placé sous le seul vocable de la guerre (Kriegsakademie, Ecole de guerre) — ce qui marque la généralité de son programme — et ouvert, par la voie de concours annuels, aux collectivités d'officiers dont les âges s'échelonnent approximativement entre la trentaine et la quarantaine.

<sup>1</sup> La Loi des Cadres et Effectifs du 13 mars 1875 porta création d'une *Ecole militaire supérieure*, origine de l'Ecole supérieure de guerre actuelle.

Il est certain que les tenants de cette conception lui sont redevables d'avoir gagné des guerres ou des campagnes : Allemands en 1866 et 1870-71 ; Japonais en 1904-05 (Mandchourie) ; Français, Anglais, Allemands de 1914 à 1918. Il faut reconnaître toutefois qu'elle comporte un risque, celui de l'évincement des chefs par les états-majors, quelque chose comme le règne anonyme des bureaux dans les administrations civiles. Danger grave, car les déplacements de responsabilités sur le plan de la chose publique sont toujours funestes. Ce danger, l'armée française a su l'éviter dans la Grande Guerre, non l'armée allemande ; et si haute que soit l'estime où l'on doit tenir, du point de vue professionnel, les *Generalstäbler*<sup>1</sup> que Schlieffen avait enseignés en vue de la guerre sur deux fronts, nous pensons qu'en usurpant fréquemment, comme seuls dépositaires de l'authentique doctrine, la conduite des grandes unités engagées, ils ont faussé plus d'une fois le sort des armes. L'incident fameux de la bataille de l'Ourcq en septembre 1914, où la I<sup>re</sup> armée allemande fut mise en retraite d'autorité par son chef d'état-major sur les instances d'un envoyé du général de Moltke, sans qu'il en eût été référé au commandant de cette armée, le général von Kluck, momentanément absent de son quartier général, demeure typique en l'espèce et forme — aux yeux des militaires français tout au moins — une manière de scandale. Mais c'est le cas de répéter que l'abus d'une bonne chose n'en infirme point la valeur intrinsèque.

On le voit, les annales de l'histoire soulignent l'importance *décisive* d'une base commune de haute culture professionnelle pour les chefs placés aux sommets de la hiérarchie et pour les officiers de leurs états-majors. Elles se chargent par là d'écarter le premier terme de l'objection que nous avons évoquée tout à l'heure. Reste le second, qui dénonce, dans l'avantage spirituel ainsi accordé au personnel d'état-major, la source inévitable d'un privilège d'accession au haut commandement.

<sup>1</sup> Officiers brevetés d'état-major.

A cela on a le droit de répondre que le dit privilège est légitime du moment que l'état-major est composé d'une élite soigneusement recrutée ; mais l'histoire y répond mieux encore en nous proposant l'exemple des Français de la Grande Guerre, dont deux des commandants en chef et la presque totalité des commandants d'armée, sans parler du généralissime des armées alliées, possédaient le brevet d'état-major : justification par les faits, éclatante et prolongée, qui dispense sans doute des arguments rationnels. Il n'empêche que, du privilège au *monopole*, il puisse y avoir une marge. Celle-ci n'existe pas dans l'armée allemande où le grand état-major et le haut commandement se confondent. Elle s'impose dans les pays pourvus, comme l'Angleterre et la France, de grandes colonies qui offrent en général aux natures de chef un excellent terrain d'éclosion et d'épanouissement. *L'ordre social*, en effet, dont le maintien constitue la condition *sine qua non* de la mise en valeur d'un empire d'outre-mer et incombe aux cadres des troupes coloniales, est une école d'activité sans équivalent dans les métropoles pour la variété et l'ampleur des problèmes à résoudre. Elle fortifie la trempe des caractères doués pour le commandement, en leur donnant de très bonne heure le sens de l'initiative, le goût des responsabilités, l'habitude du gouvernement des hommes, l'esprit d'organisation. Ne lui doit-on pas un Kitchener, un Galliéni, un Joffre, pour ne parler que des disparus ? Et cependant, les grands conducteurs formés à cette école-là ont le devoir de suivre de près — même jusque dans ses tendances purement techniques — le mouvement intellectuel déterminé par le haut enseignement militaire de leur pays, s'il y a la moindre probabilité qu'en cas de guerre nationale ils puissent être commis à d'importants commandements sur le front de bataille. Nous allons le comprendre, du reste, en recherchant maintenant les *disciplines* auxquelles doit avoir recours cet enseignement dont la destination nous est devenue plus familière.

(A suivre.)

Général DUFFOUR.